



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE
E/CN.4/Sub.2/2001/NGO/22
11 juillet 2001

Original: ANGLAIS ET
FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-troisième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Exposé écrit*/ présenté par Pax Christi International, Mouvement international catholique
pour la paix, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 juin 2001]

*/ Exposé écrit publié tel quel, en anglais et français, sans avoir été revu par les services
d'édition.



La Paix au Burundi

La guerre en cours au Burundi, la misère consécutive et les pourparlers d'Arusha pour la mise en place des institutions de la transition ont attiré la plus grande attention de Pax Christi International. Avant toute chose, Pax Christi International apprécie et encourage tous les efforts déployés et les initiatives prises par nombre de personnes de bonne volonté pour conduire ce pays à la justice et à la paix, au pardon et à la réconciliation nationale.

Faits et considérations

- Le peuple burundais est accablé par 8 années de guerre qui ont acculé plusieurs de ses fils et filles à l'exil forcé et bon nombre à la pauvreté, à la misère et au désespoir. Cette guerre est le résultat de l'exclusion sociale et politique qui a caractérisé la gestion de la chose publique depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1962.
- L'élite politique a transformé l'ethnie en outil pour conquérir le pouvoir et s'y maintenir. L'intégrisme ethnique devenu idéologie a culminé dans un cycle infernal de massacres allant jusqu'au génocide. C'est pourquoi, construire et maintenir une paix durable au Burundi implique avant tout de s'attaquer aux racines des injustices causées par cette idéologie. La lutte armée, toujours accompagnée de destructions matérielles et de mort de victimes innocentes, ne peut conduire qu'à des victoires éphémères. La non-violence active, qui implique la prise de conscience citoyenne des droits et devoirs ainsi que la détermination de tous dans la mise en œuvre des stratégies non-violentes, est vraiment indiquée pour re-humaniser l'action politique.
- L'Accord de paix, signé à Arusha par les parties au conflit en date du 28 août 2000, est un outil qui peut aider à démarrer les réformes qui s'imposent en vue du retour à la paix. Le processus de sa mise en application ne saurait être retardé par des débats longs et futiles. L'Accord doit servir les intérêts immédiats de la population. Cependant, force est de constater que depuis plus de 8 mois, il n'y a pas eu de vrai progrès dans la mise en application de l'Accord d'Arusha. Bien au contraire, ces dernières semaines, les attaques se sont intensifiées au centre du pays. Les négociations d'Arusha n'aboutiront à rien et il faut s'attendre à de nouvelles catastrophes si les acteurs politiques burundais ne changent pas d'attitudes.
- Pax Christi International déplore le fait que la population burundaise n'ait pas encore voix au chapitre en ce qui concerne l'édification de la paix. Elle a besoin de s'exprimer sur les réformes à mettre en œuvre pour conquérir la paix, la justice et le développement intégral. La mainmise de l'Etat sur les moyens de communication doit faire place à un débat ouvert auquel toutes les organisations de la société civile peuvent participer.

Interpellations

1. Pax Christi International demande aux parties belligérantes de conclure dans les meilleurs délais un Accord de cessez-le-feu. Mais l'Accord de paix restera lettre morte si la préoccupation prioritaire des élites du pays demeure le financement et la conduite de la guerre. La population burundaise a besoin de paix. Elle a également besoin de jouir de tous

ses droits : le droit à la vie en premier lieu. Nous demandons à la Communauté Internationale d'imposer un embargo sur les armes et des sanctions contre toutes les personnes physiques et morales qui investissent dans le financement et la conduite de la guerre au Burundi.

2. Pax Christi International invite chaque acteur politique à faire preuve de tolérance et d'esprit de dialogue en privilégiant tout ce qui unit et en évitant ce qui divise et oppose.
3. Pax Christi International demande aux autorités militaires burundaises de considérer l'opposition armée non pas comme un ennemi irréductible à abattre mais comme un interlocuteur dans le processus d'une paix véritable. La conquête du pouvoir par les armes n'a jamais favorisé le retour à une paix durable. L'opposition armée de son côté, doit concentrer ses préoccupations d'abord sur les pourparlers visant la signature immédiate d'un accord de cessez-le-feu.
4. La paix recherchée restera utopique, si la réduction de la pauvreté et de la misère n'est pas vite mise en route par une stratégie globale de développement. Pax Christi International fait appel à la solidarité internationale en vue de la suppression de la dette burundaise et de l'affectation du montant de la dette aux projets urgents de prévention et de résolution pacifique des conflits, de sécurité alimentaire, de réduction du chômage et du sous-emploi, de reconstruction et de réinsertion sociale des déplacés et des rapatriés.
5. Pax Christi International demande à la Communauté Internationale de favoriser la participation active de la société burundaise aux débats en cours, en mettant en place tous les mécanismes facilitant le déplacement de négociations vers le territoire burundais. Un groupe d'observateurs et une force minimale de protection, sous la direction des Nations Unies, est nécessaire pour tranquilliser les esprits, notamment les acteurs indispensables qui avaient fui le Burundi pour des raisons politiques. La libération des prisonniers politiques devrait s'inscrire dans la même perspective.
6. Pax Christi International demande à la Communauté Internationale de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés burundais. La réussite de leur réinsertion professionnelle dépendra de l'attention qui sera accordée aux principes d'équité et de justice sociale.
